



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

REUNION du CONSEIL SYNDICAL

du 15 MARS 2017

COMPTE RENDU



SEANCE DU 15 MARS 2017

L'An deux mil dix-sept, le 15 mars à 18 heures 30

Le Conseil du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de communes du Clermontois, 9 rue Henri Breuil, 60600 Clermont, salle Coquelicot, sur la convocation de Monsieur COPEL Alain, Président.

PRESENTS :

M. COPEL Alain (Agnetz), M. MASSE Daniel (Agnetz), M. MARAZANOFF Jean Paul (Bailleval), M. PICART Alain (Bailleval), M. BRUYER Jean Guy (Breuil le Vert), M. GATTE Christophe (Cambronne les Clermont), M. GRUYERE Bernard (Cauffry), M. SURGEON Jean Claude (Cauffry), M. REMBAUVILLE Brigitte (Clermont), Mme LEFEBVRE Nathalie (Fitz James), M. LESCUYER Tristan (Litz), M. MOREL Maurice (Mogneville), M. PECKSTADT Jean Claude (Mogneville), M. LLERES Jackie (Monchy St Eloi), M. ALIAS Alfred (Monchy St Eloi), M. CHEMIN Christophe (Neuilly ss Clermont), M. GERARD Xavier (Neuilly ss Clermont), M. PITKEVICHT Erick (Villers st Paul), M. DESCAUCHEREUX Jean Pierre (Villers st Paul).

ABSENT représenté :

M. DALONGEVILLE Jean Marie (Cauffry) représenté par M. SURGEON Jean Claude, suppléant,
M. DESCAMPS Michel (Villers st Paul) représenté par M. DESCAUCHEREUX Jean Pierre, suppléant.

ABSENT excusé avec pouvoir :

M. MINE Franck (Clermont) donne pouvoir à Mme REMBAUVILLE Brigitte (Clermont),
M. PICCOLI Bernard (Laigneville) donne pouvoir à M. COPEL Alain (Agnetz).

ABSENTS :

Mme PELTIER Francine (Breuil le Sec), M. BEDONSKI Laurent (Breuil le Sec), M. MEYZEAUD Serge (Breuil le Vert), Mme BARBAY Chantal (Cambronne les Clermont), M. SARAZIN Hervé (Etouy), M. LEFEVRE Arnaud (Etouy), M. GAGLIARDI Gilles (Fitz James), Mme VUIDEPOT Isabelle (Laigneville), M. NEMBRINI Yves (Liancourt), M. EGNART Cédric (Liancourt), M. DEGOUY Jean Jacques (Litz), Mme ZRARI Badia (Nogent sur Oise), M. ROBERT Claude (Nogent sur Oise), M. DELION Dominique (Rantigny), Mme LOTH Corinne (Rantigny).

Nombre de membres du Comité en exercice	: 36
Nombre de membres du Comité présents	: 19
Nombre de membres du Comité votants	: 21

Avant l'examen des questions par le conseil syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 19 présents, 17 absents.

1°) Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 21 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention,

DECIDE de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,

DESIGNE M. LESCUYER Tristan, secrétaire de séance.

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2017

En l'absence d'observation au sujet du compte rendu du Conseil du 9 février 2017, son approbation est proposée au vote.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 22 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention,

APPROUVE le compte rendu du Conseil Syndical du 9 février 2017.

3°) Bilan de la politique foncière 2016

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 08 février 1995, les collectivités doivent établir un bilan de leur politique foncière. Il est précisé aux membres du conseil syndical qu'aucune acquisition ou cession de terrains n'a été enregistrée, et qu'en conséquence n'y a pas lieu de délibérer.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 22 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »,

PREND ACTE de cette explication,

PRECISE que celle-ci sera indiquée dans la liste des Etats "NEANT" du Compte Administratif 2016.

4°) Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2016 du budget du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche dressé par le Comptable du Trésor et avoir constaté la concordance avec les chiffres de l'ordonnateur,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 22 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »,

RECONNAIT les opérations régulières ;

DECLARE que le compte de gestion 2016 du budget du syndicat, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, est adopté.

5°) Compte administratif 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Réuni sous la présidence de Madame REMBAUVILLE Brigitte, Vice-présidente, le conseil syndical délibère sur le compte administratif 2016 du budget du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche, dressé et présenté par Monsieur Alain COPEL, Président.

Le Conseil Syndical, par 22 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2016 du budget du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

- o Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 221 522,43 € et à 229 732,77 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 8 210,34 €.
- o Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 3 026,89 € et à 5 735,76 € occasionnant un excédent d'investissement de 2 708,87 €.

ADOpte le compte administratif 2016 du budget du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche.

6°) Affectation du résultat 2016

Vu la présentation des résultats de l'exercice 2016 confirmée par le Comptable du Trésor,
Constatant la sincérité des résultats présentés,

Le Conseil Syndical, par 22 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »,

DECIDE de procéder à la reprise des résultats aux budgets primitifs 2017 des résultats de l'exercice 2016 et de leur affectation comme suit :

- 62 878,58€ d'excédent d'investissement seront repris par anticipation au budget primitif et reportés en recettes d'investissement au chapitre 001,
- 11 157,83 € du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en « report à nouveau » au chapitre 002.

7°) Indemnité de conseil du trésorier

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

Considérant que Madame Brigitte SANANIKONE, receveur du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, peut assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptables telles que définies à l'article 1er de l'arrêté susvisé ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 16 voix « pour », 3 « contre » (M. Gatte, M. Picart, M. Lescuyer), 2 « abstention » (M. Copel, M. Piccoli),

SOLLICITE le concours de Madame Brigitte SANANIKONE pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable telles que définies à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

PREND ACTE de son acceptation ;

LUI ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % ;

AUTORISE LE PRESIDENT à procéder au paiement de l'indemnité pour l'année 2017.

8°) Cotisations 2017 des communes membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre des orientations définies dans le Débat d'Orientation Budgétaire,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical, par 22 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »,

APPROUVE le tableau des cotisations 2017 joint.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE											
<i>PARTICIPATION DES COMMUNES ADHERENTES</i>											
EXERCICE 2017											
COMMUNES	Montant de la cotisation sur la part population					PART BERGE BRECHE		PART AFFLUENTS		2017	
	Population municipale 2014	de 0 à 2000 hab. : taux €/Hab	de 2001 à 5000 hab. : taux €/Hab	de 5001 à 10 000 hab. : taux €/Hab	+ de 10 000 hab. : taux €/Hab	TOTAL COTISATION POPULATION	Longueur de berges	taux en € du mètre linéaire	Longueur affluents	taux en € du mètre linéaire	COTISATION TOTALE EN EUROS*
	72 762	0,954	0,477	0,239	0,119		62 073	0,434	36 395	0,434	
AGNETZ	2 997	1 908,00 €	475,57 €			2 383,57 €	10 500	4 557,00 €	7980	3 463,32 €	10 404 €
BAILLEVAL	1 465	1 397,61 €				1 397,61 €	2 174	943,52 €	1590	690,06 €	3 031 €
BREUIL-LE-SEC	2 529	1 908,00 €	252,33 €			2 160,33 €	3 843	1 667,86 €	3278	1 422,65 €	5 251 €
BREUIL-LE-VERT	3 003	1 908,00 €	478,43 €			2 386,43 €	4 353	1 889,20 €	9544	4 142,10 €	8 418 €
CAMBRONNE LES CLER.	1 099	1 048,45 €				1 048,45 €		- €	2927	1 270,32 €	2 319 €
CAUFFRY	2 468	1 908,00 €	223,24 €			2 131,24 €	2 820	1 223,88 €	1580	685,72 €	4 041 €
CLERMONT	10 502	1 908,00 €	1 431,00 €	1 192,50 €	59,86 €	4 591,36 €	5 171	2 244,21 €	1570	681,38 €	7 517 €
ETOUY	784	747,94 €				747,94 €	4 317	1 873,58 €		- €	2 622 €
FITZ-JAMES	2 442	1 908,00 €	210,83 €			2 118,83 €	1 680	729,12 €	1578	684,85 €	3 533 €
LAINVILLE	4 325	1 908,00 €	1 109,03 €			3 017,03 €	5 574	2 419,12 €	1529	663,59 €	6 100 €
LIANCOURT	7 234	1 908,00 €	1 431,00 €	532,81 €		3 871,81 €	1 940	841,96 €	960	416,64 €	5 130 €
LITZ	364	347,26 €				347,26 €	5 210	2 261,14 €		- €	2 608 €
MOGNEVILLE	1 540	1 469,16 €				1 469,16 €	740	321,16 €	1038	450,49 €	2 241 €
MONCHY-ST-ELOI	2 146	1 908,00 €	69,64 €			1 977,64 €	2 844	1 234,30 €		- €	3 212 €
NEUILLY-SS-CLERMONT	1 666	1 589,36 €				1 589,36 €		- €	1120	486,08 €	2 075 €
NOGENT-SUR-OISE	19 231	1 908,00 €	1 431,00 €	1 192,50 €	1 100,80 €	5 632,30 €	2 087	905,76 €		- €	6 538 €
RANTIGNY	2 542	1 908,00 €	258,53 €			2 166,53 €	3 520	1 527,68 €	1701	738,23 €	4 432 €
VILLERS-ST-PAUL	6 425	1 908,00 €	1 431,00 €	339,86 €		3 678,86 €	5 300	2 300,20 €		- €	5 979 €
TOTAL	72 762	29 495,77 €	8 801,60 €	3 257,67 €	1 160,66 €	42 715,71 €	62 073	26 939,68 €	36 395	15 795,43 €	85 451 €

9°) Budget primitif 2017

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Le Conseil Syndical, par 22 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »,

ADOpte le budget primitif du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche 2017 :

- présenté en équilibre en section de fonctionnement pour 709 528 €,
- présenté en excédent de 52 428 € en section d'investissement résultant de :
 - 20 700 € inscrits en dépenses,
 - 73 128 € inscrits en recettes.

10°) Questions orales

M. Copel précise que, comme acté lors d'un précédent conseil, le syndicat procédera au recrutement d'un technicien de rivière en charge de la continuité écologique dans les prochaines semaines, en fonction des accords de subventions attendus pour fin mars.

Erwan Le Corre précise les travaux en cours :

- les travaux d'entretiens sont réalisés par la société Les Jardins de Valeuse (Morienvil). L'entretien est en cours sur les Rus de la Garde et des Ecoillaux, il se poursuivra par la Brèche entre Litz et Agnetz, puis par les Ru du Rayon, du Marais, du Bois Hubert, des Blancards.
- l'aménagement des moulins de la Moulinière (Villers St Paul) et de Sailleville (Laigneville) sera réalisé en fin d'été 2017.
- une étude est en cours sur les moulins du Pont de Pierre et du Petit Fitz James, d'autres doivent être lancées grâce à l'accord des propriétaires sur les moulins de la Commanderie, du Grand Fitz James, de Ramecourt, d'Aneuze, et du Grand Ronquerolles.

Sur ce dernier des échanges ont lieu sur les risques induits par une chute peu accessible, car sous un bâtiment, et la difficulté de trouver une solution en contexte urbain.

M. Masse précise que le risque de pollution par la proximité de bâtiments d'élevage de poules est écarté du fait de l'arrêt de cette activité.

M. Gatte pose la question du devenir du moulin de la Seravenne à Breuil le Vert. Celui-ci étant en vente, et le propriétaire actuel ne souhaitant s'engager dans un projet, il n'y a rien d'engagé.